DELEGATION DE Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

D-2019/392
Renouvellement de l'accord de coopération entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la communauté urbaine de Douala. Autorisation - Décision

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux a souhaité s'engager plus fortement en Afrique subsaharienne en signant, conjointement à Bordeaux Métropole, le 5 octobre 2016 un accord de coopération triennal avec la Communauté urbaine de Douala au Cameroun.

Pendant 3 ans, ce partenariat a permis de positionner la ville de Bordeaux et sa métropole en tant que protagonistes de la transition vers la ville durable en apportant notamment une expertise pour répondre de manière concrète et adaptée aux enjeux identifiés à Douala : les services urbains, mais également le renforcement des liens économiques, universitaires, sanitaires, culturels et artistiques, tout en valorisant les initiatives de rapprochement entre les acteurs des deux territoires

Sur la base de ce bilan et de l'évaluation menée d'octobre 2018 à avril 2019, il est proposé de reconduire l'accord de coopération entre la mairie de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Communauté Urbaine de Douala pour 3 années supplémentaires (octobre 2019-octobre 2022).

Ce cadre formalisé de coopération a permis de dynamiser Des actions déjà engagées sur le territoire de Bordeaux en direction du Cameroun en général et de Douala en particulier, de se concrétiser, notamment sur le plan économique, universitaire, culturel et social.

Le partenariat a permis de mobiliser un éventail d'acteurs locaux important comme par exemple :
- l'EnsapBx sur la ville durable,
- 14 entreprises du territoire bordelais, CCI Internationale Nouvelle Aquitaine, Grand Port Maritime de Bordeaux ;
- des acteurs de la diaspora camerounaise...
- Sciences Po Bordeaux (actions de formation), Kedge, direction des affaires culturelles de la mairie de Bordeaux, le Rocher de Palmer mobilisé sur le volet culturel des Journées Nationales des Diasporas Africaines, MC2A....
- CHU de Bordeaux, les associations Téo Aquitaine, Aca2...

Au service d'une meilleure coopération territoriale, le partenariat avec Douala est aussi un vecteur de rayonnement, qui permet d'être valorisé aussi bien dans les réseaux consulaires que parmi les acteurs économiques ou universitaires français et camerounais.

Par ailleurs, la durabilité de l'accord tient également par son appropriation par le milieu associatif : les associations camerounaises locales : la Communauté camerounaise de Bordeaux, le Club Bordeaux-Cameroun-France …
Enfin, le partenariat bénéficie des soutiens diplomatiques et consulaires français et camerounais.

La Ville de Bordeaux inscrira ses actions à Douala dans le périmètre défini par l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et la Communauté urbaine de Douala tel que résultant des discussions et de la signature dudit accord.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'accord de coopération avec Bordeaux Métropole et la Communauté Urbaine de Douala

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE

Monsieur NJIKAM.

M. NJIKAM MOULIOM

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de l'accord de partenariat tripartite et triennal qui lie la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Communauté urbaine de Douala. Vendredi dernier, pour rappel, le Conseil de Bordeaux Métropole a déjà autorisé le Président de la Métropole à le faire, et le Conseil de la communauté urbaine de Douala, bien sûr, s'apprête à le faire la semaine prochaine. Octobre 2016 - octobre 2019, trois ans qui ont permis de co-construire des nouvelles coalitions territoriales pour des actions de très concrètes qui traduisent, mes chers collègues, une certaine vision que nous avons, nous, de la coopération décentralisée, une vraie ambition, et surtout des objectifs concrets.

D'abord, une certaine vision. Retrouver ou consolider la vocation de Bordeaux et de son territoire d'être le territoire de référence d'une relation Afrique-France rénovée, exigeante et qui engage l'ensemble des acteurs du territoire de Bordeaux, bien sûr, et également les territoires africains dans une logique de croissance partagée. Comment à la fois affronter les défis d'un monde en commun, et en même temps renouer localement avec ce que l'on pourrait appeler l'intérêt municipal et métropolitain de notre action internationale ? Voilà aussi l'ambition que notre partenariat avec Douala nous permet de l'affronter.

Pendant trois ans, plusieurs acteurs, pas simplement des acteurs de la solidarité internationale, mais aussi et surtout des acteurs économiques, je voudrais citer entre autres le Grand port maritime de Bordeaux, le Club Afrique de la Chambre de commerce, une quinzaine d'entreprises de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux et de Gironde, nos deux centres hospitaliers et universitaires, le CHU de Pellegrin et Haut-Lévêque, nos universités et notamment Sciences Po Bordeaux, et j'en passe ont construit des actions en partenariat avec leurs collègues du territoire de Douala. Ce qui nous amène aujourd'hui à avoir une dizaine d'actions très concrètes qui ont porté certaines sur les services urbains, d'autres sur les volets culturels, l'entrepreneuriat des jeunes que nous avons accueillis ici pendant trois ans, et bien d'autres actions.

Je voudrais donc vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cet accord. Vous avez les détails dans la délibération. Je rappelle également que la signature ou le renouvellement de cet accord s'inscrit dans un contexte encore plus engageant pour nous qui est la perspective du Sommet Afrique-France que nous avons l'ambition de traduire en sommet des solutions pour une Métropole durable, et je sais que Pierre HURMIC qui a demandé le dégroupement de cette délibération y trouvera bien son compte.

M. le MAIRE

Merci. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC

Merci à Pierre pour cet exposé. Nous allons la voter cette délibération. Nous trouvons qu'elle va dans le bon sens et nous vous remercions d'avoir bien prévu, au niveau de ce qui conditionne nos échanges avec la Ville de Douala, d'avoir mis en exergue les dix-sept objectifs de développement durable qui ont été adoptés par les Nations-Unies en 2015. Vous vous appuyez là-dessus pour conditionner un peu nos aides apportées à Douala, et vous mettez également en exergue un autre impératif qui, pour nous, va tout à fait également dans le bon sens, c'est les termes de l'accord de Paris de décembre 2015, donc de la COP21 de protection du climat. Vous conditionnez nos interventions à la lueur de ces objectifs. Nous les partageons à 100 %. Cela nous impose notamment, vous le détaillez, en matière d'économie et d'innovation, on va contribuer à créer des conditions qui garantiront des emplois de qualité qui stimuleront l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement.

C'est contraignant et la question que nous vous posons, et c'est pour cela que nous avons souhaité le dégroupement de cette délibération, c'est « Pourquoi ne faisons pas nous-mêmes, ne nous imposons pas nous-mêmes ces mêmes contraintes dans le cadre des accords que nous passons avec un certain nombre d'acteurs locaux ? ». Je pense, par exemple, régulièrement aux délibérations qui nous engagent à aider un certain nombre d'acteurs commerciaux via la Chambre de commerce et d'industrie. Il y a d'ailleurs une délibération qui va venir plus tard dans l'ordre du jour, aujourd'hui, où jamais on ne parle de l'accord de Paris, jamais on n'impose à nos cocontractants, aux personnes avec lesquelles nous décidons de coopérer, jamais, nous ne leur imposons les termes de l'accord de Paris. Jamais, nous ne leur imposons d'avoir un type de développement qui ne soit pas incompatible avec les engagements internationaux de la France. Alors ce que nous exigeons d'un pays africain, du Cameroun en l'occurrence, pourquoi

sommes-nous incapables de nous l'appliquer à nous-mêmes et de nous l'imposer à nous-mêmes dans le cadre des accords que l'on peut signer ici ou là ?

Si vous avez jugé utile de le rappeler, et vous avez très bien fait, c'est une façon pour nous aussi de sensibiliser tous les partenaires de la Ville de Bordeaux que de leur dire : « Vous êtes obligés, comme nous, de respecter ces engagements internationaux. » Eh bien, nous ne le faisons jamais. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'on a déjà abordé plusieurs fois la question ici, c'est que l'on n'a jamais une politique transversale. On a cantonné un peu les objectifs de développement durable à la délégation de Madame WALRYCK, mais nous, on vous dit chaque fois : « Il faut que cela rayonne. Il faut que toutes les délégations du Conseil municipal s'imprègnent de ces objectifs et de ces impératifs. » Je suis content de souligner, vous avez eu ce souci-là Monsieur Pierre de Gaétan, et je vous en remercie, j'aimerais que cela irrigue toutes les politiques municipales à la lueur de ce que vous avez fait. Merci.

M. le MAIRE

On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Donc, adoptée à l'unanimité.

Point suivant. Je pense qu'à cette occasion il y aura des réponses qui seront formulées aux interrogations de Monsieur HURMIC.

Madame la Secrétaire.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Anne WALRYCK. Délibération 393 : « Politique climat énergie. Démarche qualité européenne Cit'ergie. Renouvellement du label. »

ACCORD CADRE DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE BORDEAUX METROPOLE, LA MAIRIE DE BORDEAUX ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

Entre :

BORDEAUX METROPOLE, la MAIRIE DE BORDEAUX,

REPUBLIQUE FRANCAISE

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Ci-après nommées « les Parties », représentées par :

<u>Au nom de Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux, France</u> :

Patrick BOBET
Président de Bordeaux Métropole

Nicolas FLORIAN
Maire de Bordeaux

Michel VERNEJOUL
Conseiller délégué de Bordeaux Métropole
en charge des Relations Internationales et de la Coopération décentralisée

Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOUM
Adjoint au maire chargé des partenariats avec l'Afrique et de la Francophonie

<u>Au nom de la Communauté Urbaine de Douala, Cameroun</u> :

Fritz NTONE NTONE
Délégué du gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

CONSIDERANT

L'adoption le 28 Septembre 2015 des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) par les Nations Unies, et plus spécifiquement les ODD 3 (accès à la santé), 6 (accès à l'eau salubre et à l'assainissement), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation durable qui profite à tous), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), ainsi que l'Accord de Paris sur le climat en Décembre 2015,

Le Nouvel agenda urbain sur le logement et le développement urbain durable, issu de la négociation Habitat III qui s'est tenue à Quito en octobre 2016,

Le Sommet Afrique-France 2020 sur le thème « Villes Durables »,

L'existence de liens d'amitié et de coopération historiques entre le Cameroun et la France,

L'importance du dialogue entre les cultures et des échanges d'expériences entre les Parties,

Les succès atteints par le premier Accord de coopération signé le 5 octobre 2016 entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala au Cameroun,

Ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Ce nouvel Accord de coopération décentralisée vise à instaurer les conditions générales des échanges entre **la Communauté Urbaine de Douala, la Mairie de Bordeaux,** et **Bordeaux Métropole**, qui associeront leurs efforts et coordonneront leurs actions afin de développer des projets communs s'inscrivant dans la transition vers la ville durable. Ce partenariat reste dans la continuité du partenariat initié le 5 octobre 2016 entre les acteurs précités.

L'objectif de cet Accord est de définir les champs de coopération ainsi que les modalités pratiques de fonctionnement des parties.

ARTICLE 2 : LES FONDEMENTS

En 2015, les Nations Unies ont inscrit les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le Programme de développement durable, afin qu'à l'horizon 2030, les Etats, acteurs publics et société civile œuvrent ensemble pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Réduire les inégalités doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Soucieux de ces enjeux mondiaux, la coopération entre la Communauté Urbaine de Douala, Bordeaux Métropole et la Mairie de Bordeaux entend s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durable.

ARTICLE 3 : LES THEMES DE LA COOPERATION

Lors du premier Accord les parties ont identifié plusieurs domaines de coopération, sur lesquels les experts ont pu s'apporter une aide mutuelle et faire ainsi émerger le développement de projets. Il s'agit pour les prochaines années de poursuivre et de finaliser les projets engagés permettant de s'inscrire dans la transition vers les **villes durables**, et d'identifier conjointement de nouveaux projets.

Les cinq axes de l'accord sont les suivants :

1 **Villes et services urbains** : planification territoriale stratégique et facilitation de l'accès aux services essentiels, notamment :

   La mobilité urbaine (dans le cadre de l'Initiative « Mobilize Your City » en particulier) ;
   Le patrimoine et les espaces publics (« Douala 2050, vers une ville résiliente », ...) ;
   Le développement urbain et la gouvernance (Services municipaux, Société Métropolitaine d'Investissement de Douala, Société d'Etudes de Douala) ;
   L'eau propre et assainissement (dans le cadre notamment de l'activation du dispositif Oudin Santini : projet pilote de gestion communautaire des ressources en eau et d'amélioration du système d'assainissement dans le quartier de Maképe-Missoké, projet d'adduction d'eau dans la future Maison de familles de l'hôpital Laquintinie et dans une unité de soins…) ;

   D'autres initiatives avec des acteurs impliqués pourront être envisagées sur ce thème.

2 Economie et innovation : contribuer à créer les conditions qui garantiront des emplois de qualité et qui stimuleront l'économie sans avoir des effets nocifs sur l'environnement, notamment :

Le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes (résidences entrepreneuriales croisées Bordeaux Afrique France, mise en place de projets soutenus par le Fonds de dotation Pierre Castel…) ;

Favoriser les échanges économiques entre les entreprises bordelaises et doualaises (associant notamment le Club d'Entreprises Bordeaux Afrique et la CCI International Nouvelle Aquitaine) ;

Soutenir le partenariat entre le Port Autonome de Douala et le Grand Port Maritime de Bordeaux (portant sur le développement urbain et portuaire, la sécurité de la navigation estuaire et la promotion des échanges commerciaux) ;

Appuyer et renforcer les capacités des acteurs à travers des échanges et formations (formations des marins avec l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux, mais aussi dans les secteurs viti-vinicole, numérique, énergie, agroalimentaire…) ;

Favoriser les initiatives d'économie circulaire pour une meilleure gestion des ressources locales : agriculture urbaine...

D'autres initiatives pourront être envisagées sur ce thème, en particulier les actions de renforcement de l'attractivité de la ville de Douala.

3 Renforcement des liens universitaires, culturels et sportifs : les actions en cours seront poursuivies et des actions nouvelles émergeront en fonction des opportunités.

Liens universitaires :

Partenariat entre les écoles d'architecture : l'Ecole Supérieure Spéciale d'Architecture du Cameroun et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux,

Développement des relations entre diverses structures de formation et d'enseignement : faciliter l'accès à la formation de Sciences Po Bordeaux par la mise en place de programmes d'échange niveau master (partenariat Sciences Po Bx / Université de Douala) et centres d'examens à Douala pour l'entrée en première année (partenariat Sciences Po Bx / Lycées Savio, Libermann, Vogt…), etc.

Liens culturels :

Evènements culturels : dans le cadre des Journées Nationales des Diasporas Africaines, Douala Hip Hop Festival, New-Bell Festival, etc.

Résidence d'artistes croisée et autres initiatives culturelles

Salon Urbain de Douala 2021 : apport d'expertises…

Liens sportifs :

Coupe d'Afrique des Nations 2021 : apport d'expertises

Evènements sportifs et infrastructures sportives de proximité : évènements sportifs dans le cadre du Sommet Afrique France 2020

4 Renforcement des liens dans le secteur social et de la santé

Secteur social :

Mise en place d'un « chantier jeunes » sur les quartiers de Maképé Missoké à Douala et Bordeaux Bacalan.

Secteur de la santé :

Partenariat entre le Centre Universitaire de Bordeaux, l'association Téo Aquitaine, l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Douala (HGOPED) et l'hôpital Laquintinie de Douala (missions de soins médicaux et de formations.) …

D'autres initiatives pourront être envisagées sur ces thématiques, : ouverture à d'autres spécialités, envoi de matériel en lien avec les autres acteurs locaux impliqués dans ce partenariat...).

5 Favoriser le développement des partenariats multi-acteurs (entreprises, collectivités locales, associations, société civile …)
Les Parties s'engagent à valoriser toutes initiatives de rapprochement entre les acteurs des deux territoires.
Rapprochement entre la Communauté Urbaine de Douala et la Ville d'Hyderabad (Inde), partenaire de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'ACCORD

Les Parties encouragent les échanges de savoir-faire, mais également d'experts dans les domaines définis ci-dessus, afin de partager notamment des connaissances techniques, et d'identifier des projets spécifiques pour l'amélioration de la coopération.

Concernant le coût de ces échanges :

4.1. La Partie qui envoie une délégation de représentants de sa collectivité ou de son territoire paiera les frais de transport international vers le territoire de l'autre Partie, ainsi que les frais médicaux et tous les frais liés au voyage ;

4.2. La Partie qui agit en tant qu'hôte prendra en charge les frais d'hébergement ainsi que les services de transport locaux (réseau de transport métropolitain ou mise à disposition de véhicule).

4.3. Les Parties prendront ensemble les décisions concernant le nombre de participants aux missions et tous les frais supplémentaires occasionnés par ces échanges.

ARTICLE 5 : VOLONTAIRE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE (VSI)

Les Parties pourront avoir recours au soutien du Volontaire de Solidarité Internationale dans l'accomplissement des objectifs du présent Accord.

Les Parties attendent du VSI :

5.1. Qu'il fasse l'interface entre les référents de Bordeaux Métropole et de la Mairie de Bordeaux, et les référents de la Communauté Urbaine de Douala ;

5.2. Qu'il accompagne la mise en œuvre des actions (impulsion/ participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain) ;

5.3. Qu'il effectue une veille sur les appels à projets en lien avec les thématiques pré-listées, et dépose un dossier le cas échéant.

Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala s'engagent à signer un document découlant du présent Accord devant contenir les points relatifs aux activités et autres aspects opérationnels du VSI.

ARTICLE 6 : PROJETS PARTICULIERS

Le présent Accord pourra être décliné en conventions spécifiques qui pourront être portées par des partenaires locaux, aux conditions mutuellement convenues entre les Parties.

Afin de concevoir et de mettre en œuvre ces projets spécifiques, les Parties s'engagent à rechercher des sources de financement auprès des secteurs public et privé.

Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala s'engagent à rechercher des opportunités de financement notamment auprès de l'Union Européenne, du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), de l'Agence Française pour le Développement (AFD) et auprès de tous autres Ministères ou organismes compétents.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

Les Parties s'engagent à :

7.1. Fournir toutes les ressources nécessaires (humaines et techniques) pour la mise en œuvre efficace du présent Accord ;

7.2. Communiquer régulièrement sur les mesures prises et à prendre, y compris la publication dans leurs lettres d'information et journaux respectifs.

ARTICLE 8 : MECANISMES DE SUIVI

Deux organes sont en charge du mécanisme de suivi. Il est établi :

8.1. Un **Comité de suivi, de vigilance et de supervision** de l'Accord, qui sera composé comme suit :

Pour la Communauté Urbaine de Douala :

- Le Délégué du gouvernement ;
- Deux représentants des élus de la Ville de Douala ;
- Un représentant de la Direction des Etudes, des Investissements et des Opérations Economiques ;
- Un représentant de l'Inspection des Audits, des Affaires Administratives, Juridiques et du Contentieux ;
- Un représentant de la Direction des Ressources Humaines, de la Communication et de la Coopération ;
- Un représentant de la Sous-direction de la Communication, de la Coopération et des Relations Publiques ;
- Les référents et partenaires associés au projet.

Pour Bordeaux Métropole et la Mairie de Bordeaux :

- Un ou plusieurs élus de Bordeaux Métropole ;
- Un ou plusieurs élus de la Mairie de Bordeaux ;

- Un représentant de la Direction des Relations Internationales de Bordeaux Métropole ;
- Les référents et partenaires associés aux projets.

La structure, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord seront établis entre les Parties. Une rencontre sera organisée au moins une fois par an.

8.2. Un **Comité technique** de l'Accord :

Un Comité technique convenu entre les Parties faisant l'objet du présent Accord, sera composé des représentants désignés à cet effet, lesquels garantissent le suivi et l'évaluation des actions programmées. Il sera composé des référents projet des deux Parties.
Il se réunira, par visioconférence, soit entre une et deux fois par an, soit entre les rencontres annuelles.

ARTICLE 9 : DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION

9.1. Le présent Accord entrera en vigueur à sa date de signature par les Parties et restera valable pendant une période de 3 ans.

9.2. Le présent Accord peut être modifié à tout moment par Accord mutuel écrit des Parties. Toutes les modifications et ajouts doivent être inclus dans un document séparé et feront partie intégrante du présent Accord.

9.3. Le présent Accord peut être résilié de façon précoce par l'une ou l'autre Partie en remettant un préavis écrit de trois mois à l'autre Partie, indiquant son intention de résilier l'Accord. La résiliation de cet Accord ne doit pas affecter la conclusion des activités de coopération ratifiées pendant la période de validité de l'Accord.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Les Parties conviennent de résoudre à l'amiable tous les litiges découlant de l'interprétation, de l'application ou de la mise en œuvre de toute disposition de cet Accord.

Signé à Bordeaux, le ……., en trois exemplaires originaux.

En foi de quoi, les représentants autorisés des Parties ont signé cet Accord.

Signatures :

Pour Bordeaux Métropole

_____

Patrick BOBET

Président de Bordeaux Métropole

Pour la Communauté Urbaine de Douala

_____

Fritz NTONE NTONE

Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala

_____

Michel VERNEJOUL

Conseiller délégué de Bordeaux Métropole en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée

Pour la Mairie de Bordeaux

_____

Nicolas FLORIAN

Maire de Bordeaux

_____

Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOUM

Adjoint au Maire chargé des partenariats avec l'Afrique et de la Francophonie